

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NATALIE HELPS	Numéro de permis 354020	Date d'inspection Le 14 avril 2023	
Nom de l'établissement Le Château des Bouts Choux		Numéro de téléphone (506) 532-9286	
Adresse 469 Main Street Shediac NB E4P 2C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentor en Assurance de la Qualité s'est présentée sur les lieux pour une inspection de surveillance. Le ratio était respecté au moment de la visite.

Les éléments suivants ont été vérifiés:

- Le ratio
- Si tous les documents nécessaires sont affichés à un endroit bien en vue dans l'établissement.
- L'espace de rangement pour les produits toxiques et les produits nettoyants.
- Le matériel et l'équipement dans l'aire de jeu intérieure

La MAQ a laissé sa carte d'affaires puisque l'information pour la contacter n'était pas mise à jour après les changements.

Le dîner, les jeux libres à l'intérieur et à l'extérieur ont été observés lors de l'inspection de surveillance.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 avril 2023

Date

original signé par
Natalie Helps

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 avril 2023

Date